

Élections à la Commission Administrative Nationale du 9 au 31 Mai 2012

ORGANISEZ LE VOTE DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT

Les positions du SNES, ses orientations sont déterminées par les syndiqués du SNES.

Tous les syndiqués ont à se prononcer sur le renouvellement de la CA Nationale, qui compte 75 titulaires et 75 suppléant-e-s, incluant les secrétaires de catégories élu-e-s lors du même scrutin. Les syndiqué-e-s doivent donc émettre deux votes :

- **un vote d'orientation** pour l'une des quatre listes présentées
- **un vote de catégorie**

Vous trouverez ci-joints :

- **un bulletin de vote à photocopier ;**
- **une liste d'émargement** portant les noms de tou-te-s les syndiqué-e-s à jour de leur cotisation à la date du 30 avril 2012. Attention, seul-e-s les syndiqué-e-s à jour de leur cotisation 2011-2012 à la date d'ouverture du scrutin (9 mai 2012) peuvent voter (article 10 du règlement électoral). **Si certain-e-s syndiqué-e-s** effectivement à jour de leur cotisation à cette date, **ne figurent pas sur la liste**, NE LES RAJOUTEZ PAS mais joignez leur vote non dépouillé au PV de dépouillement (vote sous double enveloppe : une enveloppe anonyme, puis une enveloppe avec les nom, prénom, catégorie et signature). Pour le dépouillement par catégorie, voir les instructions au verso.
- **un procès-verbal de dépouillement.**

Renvoyez dans l'enveloppe T ci-jointe (sans affranchissement)

et par fax : 01.41.24.80.61. par sécurité

- le procès verbal signé par au moins deux camarades
- la liste d'émargement
- les éventuels votes par correspondance non dépouillés dans l'établissement



Compte-tenu des délais d'acheminement du courrier, nous conseillons d'organiser le **dépouillement de votre section dès le 31 mai ou le 1^{er} juin** de manière à ce que le PV de dépouillement et la liste d'émargement parviennent à Arcueil (3 rue Guy de Gouyon du Verger – 94112 Arcueil cedex)

avant le Vendredi 8 Juin 2012

C.A NATIONALE

**La CA Nationale est le « parlement » du SNES.
C'est l'instance délibérative entre deux congrès.**

Vous pouvez consulter les listes et les orientations de chaque tendance :

- dans l'US n° 720 du 26 avril que vous avez reçu à votre domicile ou dans votre section syndicale.
- sur le site du SNES-FSU National rubrique « Publications, éditions, culture »,
lien vers l'US du 26 avril 2012
- sur le site du SNES-FSU Créteil :
<http://www.creteil.snes.edu/militer/le-snes-fsu-et-son-fonctionnement/vote-a-la-ca-nationale-du-snes-du.html>

Vous retrouverez également les procédures et le matériel de vote (*bulletin de vote, procès verbal de dépouillement pour les établissements*) avec le lien ci-dessus.

Organisation et dépouillement du vote dans les établissements :

Vote sous double enveloppe : le bulletin est dans enveloppe « intérieure ». Sur l'enveloppe « extérieure » figurent le nom, la catégorie, éventuellement la signature, de manière à pouvoir vérifier la catégorie.

Dans le même objectif, **le dépouillement se fait par catégorie** conformément au règlement électoral. Les enveloppes sont donc triées par catégorie. Celle de chaque syndiqué-e est vérifiée puis les enveloppes « intérieures » sont extraites et dépouillées (orientation et catégorie). Un bulletin qui comporte un vote dans une catégorie différente de celle du/de la syndiqué-e est NUL.

Chaque électeur doit émarger sur la liste que vous pouvez retrouver sur le site du SNES :
<https://www.snes.edu/private/Listes-d-adherents.html>.

Les secrétaires et trésoriers de section peuvent y accéder avec le n° (6 chiffres) et le mot de passe figurant sur leur carte d'adhérent.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à appeler la section académique : 08 11 11 03 83.